

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an 2024 et le jeudi 28 mars à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames BONNIFACY Christelle - COUREON Edith - CRESTON Maryline - HERMAN Brigitte - LAFFONT Carol - ŒIL Geneviève.

Messieurs NOEL Fred - SYLVESTRE Jean-Marie.

Pouvoir donné à CRESTON Maryline par VASSEUR Véronique, à NOEL Fred par BELLIART José et à SYLVESTRE Jean-Marie par ARSAC Éric.

Madame BONNIFACY Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2024, qui est approuvé à l'unanimité. Ensuite, avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire rappelle que les conseillers municipaux intéressés à une affaire soumise au vote ne doivent pas y prendre part. Il est du devoir de chaque conseiller de signaler toute situation menaçant son intégrité morale ou susceptible de provoquer un intéressement, même si cela n'est pas relevé en amont par le Maire ou le Président de l'assemblée.

DELIBERATIONS

TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le produit attendu pour 2024 est suffisant pour équilibrer le budget primitif 2024, sans avoir à augmenter, pour la 20ème année consécutive, les taux de ces trois taxes directes locales pour 2024. Le conseil municipal doit décider du montant de ces trois taxes. Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts. Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit : Taxe d'habitation (concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 7,95 %, les logements vacants depuis plus de deux ans n'y étant pas soumis, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,97 % + 15,51 % = 24,48 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,51 % ; Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

BUDGETS PRIMITIFS 2024 : VILLE + CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs (Ville – C.C.A.S.) de l'exercice 2024. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

BUDGET VILLE – M 57

Dépenses de fonctionnement.....	714 000 euros
Dépenses d'investissement.....	826 357 euros
Total des dépenses	1 540 357 euros
Recettes de fonctionnement.....	714 000 euros
Recettes d'investissement.....	826 357 euros
Total des recettes	1 540 357 euros

BUDGET C.C.A.S. – M 57

Dépenses de fonctionnement.....	6 000 euros
Recettes de fonctionnement.....	6 000 euros

Mme ŒIL Geneviève, Présidente de l'association REGAIN de La Coucourde, Mr NOEL Fred, Vice-Président de l'association REGAIN de La Coucourde, Mme COUREON Edith, Trésorière de l'association REGAIN de La Coucourde et Mr SYLVESTRE Jean-Marie, Trésorier de l'association ACCA de La Coucourde ne prennent pas part au vote du chapitre concernant l'attribution des subventions (chapitre 65, article 65748). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** le budget primitif Ville 2024 ; adopte à l'**unanimité** le budget primitif CCAS 2024.

AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DENOMMEE « ROUTE DU STADE » : CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération n°23/2023 du 12 septembre 2023, le conseil municipal de La Coucourde a confié à la société NALDEO de Montélimar une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de l'aménagement de la voie communale dénommée « route du Stade », permettant le recalibrage de la chaussée, la sécurisation d'un carrefour, la création d'un cheminement piéton et PMR, et l'aménagement d'un parking et de deux points d'apport volontaire. L'objectif principal de cette opération est de permettre des déplacements sécurisés des piétons et personnes à mobilité réduite le long de cette route structurante, pour la partie Nord de l'agglomération, afin de créer le maillage essentiel sur le territoire de la commune et de faciliter l'ensemble des

déplacements depuis les quartiers urbanisés et nouvellement urbanisés vers le centre du village, reliant ainsi l'artère principale et l'ensemble des biens publics tels que : le groupe scolaire, le terrain multisports (city stade, skate parc, jeux pour enfants, tennis de table extérieur), le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, la crèche / halte-garderie, la bibliothèque municipale, les commerces, le cimetière, le stade municipal, l'accès sécurisé par souterrain à l'arrêt de bus (ligne 30) dans le sens Nord-Sud. Cette voie communale, axe situé en extrémité Nord de l'agglomération, permettra de finaliser le maillage de l'agglomération pour rejoindre le cœur de l'agglomération de façon sécurisée. Les travaux prévoient notamment : Réhabilitation d'un parking avec point d'apport volontaire en stabilisé ; Recalibrage de la chaussée à 4,00 mètres de largeur, création d'un trottoir de 1,50 mètres (réglementaire pour les PMR), les accotements demeurants végétalisés ; Le chemin rural situé à l'ouest de la voie communale et en bordure du nouveau lotissement « le Grand Puas » sera fortifié ; Carrefour : la sécurisation du carrefour sera réalisée avec des travaux conséquents afin de repositionner les voies perpendiculairement. Afin d'assurer la continuité des cheminements piétons et de sécuriser la traversée de la voie du lotissement, pour laquelle des vitesses excessives sont ressenties, un plateau traversant sera créé. Au niveau de ce carrefour, sera également créé un deuxième point d'apport volontaire, en stabilisé à l'identique du premier. Afin de retenir l'entreprise qui réalisera ces travaux d'aménagement de la voie communale dénommée « route du Stade », un marché public de travaux en procédure adaptée a été publié le 23 février 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 mars 2024. Le montant prévisionnel des travaux est de 144 916,15 € HT soit 173 899,37 € TTC.

Après ouverture des plis et analyse des différentes offres proposées, le conseil municipal décide à l'unanimité : De retenir l'entreprise BRAJA VESIGNE d'Orange (Vaucluse), pour l'exécution de ces travaux, pour un montant de 111 312,00 € HT, soit 133 574,40 € TTC ; De charger monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents afférents à ce projet.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association des Anciens combattants et Victimes de guerre sollicite une subvention pour l'achat d'un drapeau « devoir de mémoire » pour les communes de Saulce sur Rhône, Mirmande, La Coucourde et Les Tourrettes. Cette demande de subvention est accompagnée d'un devis de la société VARINARD et FILS de Vaison la Romaine, d'un montant de 1 143,36 € HT, soit 1 372,03 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens combattants et Victimes de guerre d'un montant de 200 € ; De verser cette subvention sur le compte bancaire de l'association des Anciens combattants et Victimes de guerre.

INTEGRATION DE LA VOIRIE, DES RESEAUX D'EAUX ET D'ELECTRICITE DU LOTISSEMENT LES CLES DE LACHAMP DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que par courrier du 7 mars 2024, Mr PIETROWSKI Edouard, Directeur de l'Association Syndicale Libre « les Clés de Lachamp » indique que lors de l'assemblée générale de son association du 31 janvier 2024, les colotis ont demandé unanimement à ce que la voirie et les réseaux d'eaux et d'électricité du lotissement « les Clés de Lachamp » soient intégrés dans le domaine public communal. Cela ne concerne ni l'entretien des espaces verts et des noues, ni la gestion de l'eau d'irrigation, qui seraient conservés par l'association Syndicale Libre « les Clés de Lachamp ». Le Maire rappelle que la collectivité n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées et les réseaux de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réfection et de réparation des voies et réseaux concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : De ne pas intégrer la voirie, ni les réseaux d'eaux et d'électricité du lotissement « les Clés de Lachamp » dans le domaine public communal ; Charge le Maire de faire le nécessaire.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Enseignement / affaires scolaires :

Carol LAFFONT indique que le prochain conseil d'école aura lieu le 11/04/2024 à 18h00.

Culture :

Geneviève ŒIL a participé à la réunion culture de Montélimar Agglo le 11/03/2024 à laquelle les projets de l'été ont été dévoilés. Une nouvelle exposition sera présentée à partir du 29/06/2024 au musée d'art contemporain.

Dans le cadre du festival Itinérance(s), la compagnie « Les baladins du rire » viendront animer un atelier créatif pour les enfants à la bibliothèque communale. La date n'est pas encore communiquée.

Elle indique que le site internet approche les 20 000 visites en mars et qu'elle commencera à préparer le prochain bulletin municipal à partir du mois de mai.

CCAS / Affaires sociales :

Brigitte HERMAN informe le conseil municipal que 104 enfants sont inscrits à la cantine. En février, 623 repas ont été servis.

Elle a participé à la réunion de la commission famille de Montélimar Agglo. Elle explique les nouvelles modalités pour l'accueil du ludobus et indique qu'il y a un nouveau logiciel pour l'inscription des enfants aux kid'o.

La semaine bleue aura lieu du 30 septembre 2024 au 06 octobre 2024.

Elle présente également la proposition pour le nom de la crèche de La Coucourde « Coucou Pitchou ».

Urbanisme :

Jean-Marie SYLVESTRE donne le bilan de l'activité du service d'urbanisme du 20/02/2024 au 28/03/2024 :

Permis de construire : 1 dossier déposé, 1 décision favorable

Déclarations préalables : 11 dépôts dont 2 par voie dématérialisée, 13 décisions favorables

Certificats d'urbanisme : 1

Déclaration d'intention d'aliéner : aucune demande, 1 renonciation

Travaux :

Jean-Marie SYLVESTRE informe qu'un débroussaillage a été fait dans certains ruisseaux, fossés et ouvrages d'art communaux.

Par ailleurs, des devis ont été demandés concernant de futurs travaux : pose de plots bleus lumineux au niveau des passages piétons de la RD 74, marquage au sol et marquage en peinture résine froide pour les passages piétons et cédez-le-passage aux abords de l'école.

Eclairage public :

Le Maire informe que les travaux de remplacement des luminaires sur la RN7, ancienne RN7 et la RD 74 sont terminés depuis le 27 mars 2024. 68 lampes ont été changées par des ampoules leds, ce qui devraient représenter une économie de 57% sur la consommation en KW/H.

Le Maire précise qu'il n'y **aura pas d'extinction de l'éclairage public la nuit sur toute la commune**

Mesures géophysiques :

Suite au séisme du Teil (11/11/2019), une campagne de mesures géophysiques va de nouveau être menée début avril sur la commune. Une imagerie du sous-sol va être réalisée par l'entreprise SMART SEISMIC SOLUTION. Des capteurs sismiques ont déjà été installés le long de la RN7 pour mesurer les vibrations. Des camions-vibreurs passeront la nuit à partir du 05 avril pour enregistrer les données.

Opération 1 000 dojos solidaires :

Le Maire explique que La Coucourde fait partie des 3 communes de la Drôme retenues pour l'opération « 1 000 dojos solidaires ». L'association Judo Kwai de Montélimar va pouvoir disposer du bâtiment modulaire (63 m²) à côté de la cantine, l'aménagement du dojo étant pris en charge financièrement par la fédération française de judo et l'éducation nationale

Remise en eaux :

La remise en eaux dans les fontaines et aux cimetières s'effectuera à partir du 05 avril.

Après un tour de table, le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et indique que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 28 mai 2024 à 18h30.

Fait à La Coucourde le 29 mars 2024

Le Maire
Jean-Luc ZANON



